



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS
INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Carthagène, Colombie, 20-24 janvier 2013

“Statut d'Observateur au group IP5”

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif tenu à Carthagène, en Colombie, du 20 au 24 janvier 2013, a adopté la résolution suivante:

Notant que les discussions au sein du groupe IP5 sont en plein essor;

Sachant que les Offices du groupe IP5 ont invité des organisations non gouvernementales liées au secteur industriel dans leurs régions respectives à s'impliquer dans les travaux qui sont conduits par le groupe IP5;

Notant en outre que les membres du groupe IP5 étudient actuellement la possibilité d'impliquer ces organisations non gouvernementales en tant qu'observateurs lors des réunions du groupe IP5;

Notant également que les statistiques de dépôt fournies par l'OMPI montrent que les offices du groupe IP5 sont dépositaires de demandes qui émanent de tous les utilisateurs du système de la PI, pas seulement ceux des pays du groupe IP5;

Soulignant que la coopération entre les offices de PI et les professionnels de la PI est vitale pour le développement du système de la PI;

Relevant que la FICPI a des membres dans plus de 80 pays et régions, et représente des utilisateurs de tous ces pays et régions pour le dépôt et l'obtention de brevets devant les offices du groupe IP5;

Relevant en outre que les membres de la FICPI représentent toutes les catégories d'utilisateurs du système de la PI, personnes physiques, organismes publics de recherche, universités, PME et plus grandes entreprises, que ces utilisateurs soient titulaires ou titulaires



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FEDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

potentiels de droits de PI tels que des brevets ou qu'ils soient confrontés à des droits de PI appartenant à des tiers;

Estimant que, pour ces raisons, la FICPI est reconnue pour sa contribution efficace et pertinente aux travaux et discussions des organisations de PI et, ce, au plan international;

Recommande instamment que le groupe IP5 invite la FICPI comme observateur permanent de ses travaux.